



Réunion du Jeudi 1^{er} août 2019

Présents : MM. BLANCHON- BACCONNET – BARRIERE – CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE – SENETAIRE – MOURLON – DEBOUDARD (arrivée à 18h45)

Absents excusés : M. MOUILLET – POUCHOL

Date de convocation : 25/07/2019.

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} Août à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François Blanchon, Maire.

Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

Prise de parole de Mme BACCONNET concernant la prise de notes des secrétaires de séance : précisions sur l'utilité des informations retranscrites pour la rédaction des comptes rendus de réunion, suite à une remarque très désobligeante et irrespectueuse lors de la précédente réunion.

Remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 28/05/2019 : Monsieur le Maire revient sur l'intervention des conseillers minoritaires concernant l'acquisition de l'étang et explique les raisons pour lesquelles le document n'a pas été joint.

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 27/06/2019.

Approbation du compte-rendu du 27/06/2019 : 1 contre – 2 abstentions – 7 pour (Madame DEBOUDARD étant arrivée à 18h45 n'a pas pris part au vote).

Gestion de l'eau potable sur la commune : Monsieur le Maire fait le point sur la situation actuelle : la totalité des captages fournissent actuellement 80 l/min alors qu'il devrait fournir à cette époque 180 l/min. La majorité des agriculteurs font de gros efforts pour l'alimentation en eau de leurs bêtes et l'ensemble du conseil les en remercie. Par contre une minorité n'en fait aucun et pénalise l'ensemble du réseau. Une pompe a été achetée pour mettre à la réserve incendie du bourg, à la disposition des agriculteurs pour le remplissage des tonnes. Les communes voisines sont aussi dans une situation critique, aucune possibilité de faire appel à elles. Une recherche de nouveaux captages est en cours. Des analyses vont être faites sur une source trouvée sur un terrain appartenant à Monsieur Eric CLOAREC au village des Conchons. Prendre contact avec M. CLOAREC pour lui demander son accord pour commencer les démarches de captage.

Marché de travaux voies et chemins communaux programme de travaux 2019 : choix de l'entreprise retenue : La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour analyser les offres reçues : SIVOM Auzances Bellegarde et COLAS Auvergne Rhône Alpes. Critère prix : COLAS 10% plus cher que SIVOM. Critères Technique et délai équivalents. Accord à 11 POUR 0 CONTRE 0 ABST pour choisir le SIVOM. Ce dossier avait été déposé pour la DETR 2018. Monsieur le Maire propose de faire une demande de FIC 2019 étant donné que le dossier déposé à l'origine a été refusé. Accord à 11 POUR 0 CONTRE 0 ABST pour déposer une demande de FIC 2019.

Acquisition de l'étang de Chancelade : Monsieur le Maire demande aux membres de prendre position quant à cette acquisition. Le prix de vente ayant été fixé à 1 000 000 € tous frais compris, il propose de faire une offre (office notarial) aux propriétaires pour ce montant. Accord à 6 POUR 4 CONTRE 1 ABST. S'agissant du plan de financement, voté lors de la précédente réunion du 27 juin, il propose de prévoir un emprunt à court terme de 800 000 € (correspondants aux subventions demandées) et un emprunt sur 40 ans pour les 200 000 € restants. Accord à 6 POUR 5 CONTRE 0 ABST.

Il donne lecture du courrier du CEN Auvergne pour un partenariat et suivi du site (enjeux écologiques). Accord à 6 POUR 4 CONTRE 1 ABST.

Demande d'admission en non-valeur : la trésorerie a fait parvenir à la mairie les états de dettes de Monsieur Raynoird pour les budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement. Accord à 11 POUR 0 CONTRE 0 ABST pour admission en non-valeur des dettes sur les trois budgets.

Acquisition de jeux d'extérieur : Monsieur le Maire présente le devis de la société MEFRAN collectivité pour l'achat de jeux d'extérieur : 3 à côté des gîtes et 3 à Chancelade. Le devis s'élève à 10 296 € TTC et l'installation se fera par les agents communaux. Accord à 11 POUR 0 CONTRE 0 ABST

Prix parcelles Mauchet (division parcellaire et extraction domaine public) : Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu une division parcellaire au village de Mauchet. Il présente le plan de rétrocession prévu (document du géomètre). Il propose de répartir la somme due au géomètre (facture 900 € TTC) au prorata du nombre de m² répartis entre les bénéficiaires. Accord à 11 POUR 0 CONTRE 0 ABST

Arrêtés municipaux divers :

* arrêté restriction d'eau : pour le moment pas d'arrêté supplémentaire, celui de 2018 court toujours, ainsi que l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2019.

* arrêté interdisant la chasse aux abords de Chancelade (sécurité autour de l'étang et des chemins de randonnées) : Monsieur le Maire rappelle l'arrêté pris en début d'année pour interdire la chasse aux abords de l'étang et des sentiers de randonnées, dans le but de sécuriser les pêcheurs et randonneurs. Arrêté pris suite à un incident survenu en novembre 2018. Lecture de quelques articles du code pénal. Arrêté abrogé le 14 mars 2019. Monsieur le Maire demande aux membres de donner leur position sur cet arrêté et sa reconduction pour la prochaine période de chasse. Accord à 7 POUR 4 CONTRE 0 ABST

Courriers divers

* demande de modification de l'extinction de l'éclairage public aux abords de l'EHPAD : courrier du SIEG indiquant qu'un devis sera transmis début octobre.

* La Poste : lecture du courrier envoyé à la Poste pour la réorganisation postale.

* Gîtes : lectures des derniers avis reçus sur les gîtes. Avis très positifs, notes de 4 et 5/5, très bons avis.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

